



MUTUELLE SANTE EIFFAGE ENERGIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 5 juin 2021

MUTUELLE SANTE EIFFAGE ENERGIE

CONSEIL D’ADMINISTRATION

Séance du samedi 5 juin 2021

Etaients présents :

Bernard BURGHGRAEVE, Rodrigue CYRILLE, Yves DAVID, Jérôme DEMANGEL, Yves FLINOIS, Michèle GROSSET, Alain LE GAL, Gilles LETORT, Delphine MAITRE, Jean-Pierre MATHELIER, Alain NERO, Valéry PENEL-CAPELLE, Laurence QUÉRÉ, Patrice THILLET.

Participaient également :

Éric MONTANER,

Mathias DUROUX,

Mohamed DEKKALI.

Etaients excusés :

Victor BRIAIS, Alain CAPITAINE, Pascal GRUNER, Joël MORIN, Aïsa RAMDANI.

Christophe MERONI.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil d’administration du 5 mars 2021	3
2. Election du Président	3
3. Activité du service	3
4. Actualités mutualistes	3
5. Éléments statistiques et situation financière au 30 avril 2021	3
6. Validation du rapport sur l’information financière et comptable	4
7. Validation du rapport sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.....	4
8. Point sur le RGPD.....	5
9. Cas particulier	5
10. Questions diverses	5

Mme MAITRE ouvre la séance à 14h15.



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2021

M. LE GAL signale qu'il était présent à cette séance et non pas absent excusé.

⇒ *Moyennant cette correction en séance, le procès-verbal du conseil d'administration du 5 mars 2021 est adopté à l'unanimité.*

2. ELECTION DU PRESIDENT

Mme MAITRE se représente.

En l'absence d'autres candidatures et sans demande d'un vote à bulletins secrets, le vote se fait à main levée.

⇒ *Mme MAITRE est réélue à la présidence de la Mutuelle à l'unanimité.*

3. ACTIVITE DU SERVICE

Le site internet de la Mutuelle subit une refonte totale et sera mis en route courant juillet. STIMUT, notre prestataire informatique, est aussi le développeur; ce qui permet à la Mutuelle d'avoir le même logiciel pour l'espace Adhérent et l'espace Praticien. Le site sera plus facile d'accès, plus ergonomique et plus dynamique.

La FNMF ayant préconisé le remboursement de 4 séances de psychologie pour adulte par an pour aider les adhérents à surmonter la crise Covid, la Mutuelle a mis en place provisoirement cette prestation à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre 2021, afin de couvrir le semestre complet. Une nouvelle ligne sera intégrée ou non dans la grille de prestation en fonction des résultats d'ici la fin de cette année.

Concernant le service administratif, les collaboratrices de la Mutuelle seront maintenues en télétravail jusqu'au 30 juin 2021 et passeront à 2 jours minimum de présence sur site à partir du 1er juillet.

4. ACTUALITES MUTUALISTES

Thierry BEAUDET, venant d'être élu au Comité économique, social et environnemental, quitte la présidence du groupe VYV et de la FNMF.

Le groupe VYV accueille une nouvelle directrice générale : Delphine MAISONNEUVE ainsi qu'un nouveau Président : Stéphane JUNIQUE.

Des formations vont être déployées pour les deux nouveaux responsables de fonctions-clés Audit et Vérification de la Conformité. Pour information, les deux nominations ne sont toujours pas validées par l'ACPR.

5. ÉLÉMENTS STATISTIQUES ET SITUATION FINANCIERE AU 30 AVRIL 2021

M. DEKKALI présente les éléments statistiques au 30 avril. En solde net, la Mutuelle compte 28 sociétés en contrat collectif (entrée de Chamayou au 1er juin 2020 ; sortie de Therminox au 31 décembre 2020 ; entrée d'Eiffage Energie Systèmes – Automatismes et Robotique (A.E.R.) au 1er janvier 2021). 222 effectifs en plus tous membres confondus dont + 86 adhérents actifs et +104 adhérents inactifs ; L'augmentation des inactifs (+4,23 %) est proportionnellement plus importante que celle des actifs (+1,19 %). Les conjoints et les enfants augmentent de manière plus modérée : respectivement de +12 et +20 personnes.

Par type de bénéficiaires, les inactifs augmentent proportionnellement plus vite également que les actifs ; dégradant ainsi le ratio actifs/inactifs qui passe à 2,84 % au 30 avril 2021 (contre 5,4 % en 2010). Cependant, cette dégradation semble moins marquée ces quatre dernières années.

M. DUROUX souligne que la diminution de l'effectif de l'UES entre 2010 et 2015 a impacté très fortement ce ratio qui, maintenant, se stabilise.

M. DEKKALI signale que si les membres A sont en baisse constante, les membres B (conjoint) sont constants et les membres C (enfants) augmentent significativement (+19 % sur 6 ans et +33 % sur un an), notamment, sans doute, en raison de la crise sanitaire en 2020 qui a gelé les embauches.

Les cotisations non perçues (chômeurs en portabilité) s'élèvent à environ 218 000 €.

Concernant les prestations, la comparaison de l'exercice 2021 se fait par rapport à 2019. 2020 étant une année particulière en raison de la crise sanitaire. La prévision montre une augmentation moyenne de 5,05 %, mais elle n'est basée que sur les quatre premiers mois de l'année et ne suscite pas d'inquiétude à cette date. Les plus fortes hausses concernent la psychologie, le dentaire et les auxiliaires médicaux. La plus forte baisse concerne l'hospitalisation.

Mme MAITRE précise que l'augmentation de 5 % des prestations consommées se retrouve chez les autres mutuelles adhérentes de la FNMF et certaines d'entre elles voient déjà un léger ralentissement de cette hausse, en mai.

M. DUROUX demande s'il a été constaté un impact lié au reconfinement, à de nouvelles déprogrammations de soins, en mars, avril, mai.

Mme MAITRE répond négativement.

M. FLINOIS demande si cette augmentation de consommation n'est pas inquiétante.

M. DEKKALI répond que non, car elle correspond à un rattrapage et que la consommation semble baisser légèrement en mai.

La comparaison des prestations servies (dépenses réelles) montre une inversion de situation par rapport à 2020 avec une augmentation sur tous les postes, exceptée l'hospitalisation.

Concernant la situation financière de la Mutuelle, la dégradation d'un million d'euros de sa trésorerie est due à une augmentation significative des dépenses relatives aux prestations servies par rapport à 2020. Pour faire face à ces dépenses, les fonds ont été puisés dans le compte-chèques, dans les dépôts chez Eiffage Energie et dans le compte sur livret.

Les placements ont généré au cours des 4 premiers mois de l'année des revenus financiers d'environ 23 000 € sur la base de ce qui a été comptabilisé. Les intérêts courus sur certains placements, non pris en compte, devraient faire augmenter ce montant. Pour rappel : la crise Covid n'a pas eu d'impact direct sur nos placements.

Mme MAITRE précise qu'ils ont généré 100 000 € de plus en 2020 par rapport à 2019.

6. VALIDATION DU RAPPORT SUR L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

⇒ *Le rapport sur l'information financière et comptable est adopté à l'unanimité sans questions en séance.*

7. VALIDATION DU RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

⇒ *Le rapport sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est adopté à l'unanimité sans questions en séance.*

8. POINT SUR LE RGPD

Mme MAITRE explique que les travaux sur le RGPD sont en attente de la désignation d'un prestataire par le groupe VYV, mais devraient démarrer en juin.

M. DEKKALI rappelle que la Mutuelle a commencé à numériser les bulletins d'adhésion (par un prestataire extérieur). Ceux-ci sont maintenant consultables sur un portail dédié.

M. PENEL-CAPELLE ajoute qu'en étant conforme au RGPD, tous les bulletins d'adhésion papier peuvent ainsi être mis sous clé correctement sans accès intempestif possible. Les plus anciens seront détruits, puisque le délai de conservation est de 6 ans.

M. DEKKALI indique que les accès au site dédié sont limités aux gestionnaires et à lui-même en tant qu'administrateur du système.

9. CAS PARTICULIER

Mme MAITRE évoque ce cas particulier, arrivé par l'intermédiaire d'une assistante sociale qui demande une aide de 2 000 € pour un salarié dont les problèmes financiers (notamment l'absence de paiement de ses cotisations Mutuelle) sont dus à une formation ayant duré 24 mois et ayant occasionné des frais importants, car située en dehors de son département de résidence.

⇒ Après un court débat, une aide de 1 000 € est adoptée à l'unanimité.

Cette aide sera versée directement à la filiale concernée.

10. QUESTIONS DIVERSES

M. DEMANGEL demande si les justificatifs de dépense doivent être envoyés par mail ou par courrier.

Mme MAITRE indique que le nouveau site devrait permettre de pouvoir numériser les factures sur l'espace Adhérent, à condition que la numérisation soit correctement effectuée (le document seul, sans trace, sans pieds ou mains apparents, etc.).

M. LETORT remarque que la dématérialisation a quand même ses limites, car les originaux constituent un élément de vérification par des tiers notamment. Dans le domaine des vacances, l'envoi des documents papier est donc exigé. **M. LETORT** se demande si la Mutuelle ne devrait pas en faire autant.

Mme MAITRE explique que ce serait trop compliqué à gérer, notamment en raison du nombre de personnes protégées à la Mutuelle (21 000). Cela risquerait d'occasionner des doubles paiements, car les envois par courrier seront beaucoup plus lents.

M. FLINOIS demande dans quel cas une facture doit être envoyée.

M. DEKKALI répond qu'elle est envoyée lorsque l'adhérent paie la part Mutuelle (ostéopathie, etc.)

Mme MAITRE ajoute les cas où il n'y a pas de tiers-payant ou lorsqu'il y a des dépassements d'honoraires (chirurgien, anesthésiste, hôpital, psychologie).

(La séance est levée à 15h30)

